

Profil de pays établi pour le  
*Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007*  
*Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance*

## **Bénin**

### **Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)**

Compilés par le  
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)  
Genève (Suisse)

2006

*Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2007 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les informations que l'on trouvera dans la série des profils ont été compilées par le BIE. Il est arrivé que ces données soient révisées et/ou complétées grâce à l'aimable soutien de ministères de l'éducation et de bureaux de l'UNICEF dans le monde. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document ne sont pas nécessairement ceux des responsables du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou de l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous - Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance ». Pour plus d'informations, s'adresser à : [efareport@unesco.org](mailto:efareport@unesco.org)*

## BENIN

### Programmes de protection et éducation de la petite enfance (PEPE)

#### **A. INFORMATIONS GENERALES, STATISTIQUES ET INDICATEURS**

##### **Age d'entrée dans l'enseignement obligatoire (si applicable) :**

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge de 6 à 11 ans.

##### **1. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE (CITE 0)**

(CITE = Classification internationale type de l'éducation)

##### **1.1. Définition officielle des programmes CITE 0 (préprimaire) :**

Enseignement maternel

##### **1.2. Groupe d'âge concerné par les programmes CITE 0 :**

2 ans et demi – 5 ans

##### **1.3. Programmes CITE 0: statistiques et indicateurs** (*Source : Institut de statistique de l'UNESCO-ISU*)

###### *1.3.1. Scolarisation :*

	<b>Pourcentage</b>	<b>Année</b>
Taux brut de scolarisation	4,4	2003-04
Taux net de scolarisation	2,8	2003-04
Pourcentage d'enfants entrant dans le primaire ayant une expérience du préprimaire	...	

1.3.2. Taux de scolarisation par groupe d'âge, 2002-03 (pourcentage, y compris les premières années d'éducation primaire si pertinent) :

Moins de 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
0,1	2,7	4,3	2,5	0,5	0,0

Note : Estimation de l'ISU.

1.3.3. Enseignants:

Personnel enseignant (total)	Dont femmes (%)	Pourcentage d'enseignants formés (tous)	Pourcentage d'enseignants formés (hommes)	Pourcentage d'enseignants formés (femmes)
809	69,71	74,90	25,21	49,69

1.3.4. Financement :

	Pourcentage
Dépenses publiques ordinaires par enfant en pourcentage du Produit National Brut par habitant	12,98 (2004)

1.3.5. Principales sources de financement : Non disponible

## 2. AUTRES PROGRAMMES PEPE

(Généralement, les programmes qui précèdent l'enseignement préprimaire)

**2.1. Définition officielle des autres programmes PEPE :**

Non disponible

**2.2. Groupe d'âge concerné par les autres programmes PEPE :**

Non disponible

### **2.3. Nombre estimé d'enfants bénéficiaires des autres programmes PEPE :**

*Non disponible*

## **B. INFORMATION DE BASE SUR LES PROGRAMMES PEPE (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, CITE 0)**

### **3.1. Cadre légal de référence pour les programmes PEPE :**

L'enseignement maternel a été institutionnalisé au Bénin en 1975. Il comporte deux ans de scolarité et concernait généralement, jusqu'en septembre 2003, les enfants de 3 à 5 ans. Avec la nouvelle loi d'orientation de l'éducation votée en novembre 2003, la possibilité d'y accéder est offerte aussi aux enfants âgés d'au moins 2 ans et demi.

### **3.2. Entité(s) officielle(s) chargée(s) de la supervision ou de la coordination :**

Au niveau du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire il existe : la Direction de l'Inspection Pédagogique (DIP) dont la mission est de veiller à la qualité de l'enseignement et au contrôle de la gestion pédagogique des établissements publics et privés d'enseignement maternel, primaire et secondaire ; et la Direction de l'Enseignement Maternel.

### **3.3. Autres entités participant à l'offre de programmes PEPE (par exemple, municipalités, gouvernements locaux, etc.) et principaux types d'offre (par exemple, services publics, privés, mixtes, communautaires, etc.) :**

Des interventions des acteurs tels que le projet EDUCOM, les ONG Aide et Action, Born Fonden, Plan Benin, le CAEB, n'ont lieu que dans quelques villages et visent à satisfaire la demande de plus en plus croissante en protection et en éveil de la petite enfance dans les zones rurales où les femmes s'impliquent davantage dans les activités génératrices de revenus.

Ces interventions peu nombreuses qui couvrent une vingtaine de villages sur les 3 384 quartiers de villes et villages du Bénin, sont loin de satisfaire la forte demande dans les zones rurales. Les effectifs pris en charge sont donc très limités par rapport aux besoins réels.

De 2002 à 2005, le projet EDUCOM a mis en place des espaces enfance localisés dans douze communes à savoir : Bembèrèkè, Djougou, Sinendé, Djidja, Kétou, Klouékanmè, Adjohoun, Dangbo, Djougou, Kalale, Za-Kpota et Zogbodomey . Ce projet a encadré en 2004-2005 un total de 2202 enfants dont 1087 filles. Au cours de la même période, l'ONG Aide et Action a pris en charge 2747 enfants dans des « centres de la petite enfance » situés dans le département de l'Atlantique. Pour sa part l'ONG Borne Fonden a accueilli en 2004-2005, 1780 enfants dans les départements du Mono, Zou-Collines et Donga.

### **3.4. Type de personnel en charge des programmes PEPE (enseignants, assistants, autre type de personnel) :**

Le personnel d'encadrement est composé d'animateurs et d'éducateurs.

### **3.5. Type de formation que reçoit le personnel :**

Les animateurs reçoivent une formation pédagogique après un recrutement sur concours organisé à l'intention des candidats titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Ces animateurs forment les enfants en se conformant au programme officiel d'éveil et de protection de la petite enfance.

Quant aux éducateurs généralement très peu nombreux, il n'est exigé d'eux aucun niveau de base. Recrutés localement, ils sont formés sur le tas et aident à l'encadrement des enfants sous la supervision des animateurs.

Depuis la fermeture en 1987 de l'Ecole Nationale des Animateurs des CESE (ENA-CESE) de Porto-Novo où avait lieu la formation des enseignants de ce sous-secteur, plus aucun enseignant n'a bénéficié de formation, qu'elle soit initiale ou continue. Ainsi, nombreux sont aujourd'hui les enseignants (surtout du privé) qui interviennent dans le sous-secteur sans aucune formation appropriée. Quant à ceux qui avaient par le passé bénéficié d'une formation initiale, aucun recyclage n'a été organisé à leur intention malgré les multiples sollicitations.

### **3.6. Politiques nationales et réformes récentes :**

*Non disponible ( en cours)*

### **3.7. Initiatives visant les enfants les plus vulnérables et défavorisés :**

*Non disponible*

### **3.8. Programmes/projets spéciaux visant l'amélioration ou l'expansion de la PEPE :**

*Non disponible*

### **3.9. Information sur le curriculum (si applicable) et/ou les contenus des programmes PEPE :**

#### *3.9.1. Objectifs et finalités :*

L'éducation maternelle est une éducation de type formel qui vise à :

- éveiller l'enfant dans son environnement socioculturel ;
- faire acquérir à l'enfant de bonnes aptitudes de propreté et d'ordre ;
- socialiser progressivement l'enfant de façon harmonieuse ;

- préparer l'enfant à l'écriture, à la lecture, et à la mathématique ;
- donner à l'enfant une saine éducation sensorielle, physique et gestuelle (exercices sensori-moteurs, travaux manuels, exercices rythmiques).

### 3.9.2. Domaines d'apprentissage et méthodes d'enseignement/apprentissage :

Au niveau préprimaire, constitué surtout d'écoles maternelles, les programmes d'études comprennent des activités éducatives relatives à :

- la vie pratique (propreté, nettoyage, arrosage, etc.) ;
- l'éducation pour la santé ;
- l'éducation du mouvement ou éducation rythmique ;
- au langage ;
- au chant ;
- la poésie ;
- l'observation ;
- l'éducation sensorielle ;
- la prémathématique ;
- la préécriture ;
- au conte à la comptine ;
- la sieste et au goûter ;
- la toilette ;
- au lavage des mains/passage aux toilettes.

Il y a des activités dites manuelles (tissage, enroulage, etc.) et libres (coins de cuisine, des poupées, de la bibliothèque, de l'atelier peinture par exemple). Toutes ces activités sont obligatoires à l'école maternelle où il y a deux sections, la section des petits et la section des grands, mais elles ne sont pas toutes au programme de la section des petits. Elles sont toutes décidées au niveau national, avec la possibilité d'adapter leurs contenus aux réalités locales.

### 3.9.3. Nombre moyen d'heures par semaine et de semaines par année :

32 heures 45 minutes par semaine ; 33 semaines par année

## 3.10. Autres informations pertinentes

L'effectif des élèves des écoles maternelles est passé de 13.164 en 1990 à 20.022 en 2004. La proportion des élèves des écoles privées est passée de 9,6% en 1990 à 29,49% en 2004.

Il convient de souligner que l'Etat s'était pratiquement désengagé de ce sous-secteur ; c'est pourquoi très peu d'infrastructures ont été construites dans cet ordre d'enseignement. Toutefois, cette insuffisance a été partiellement comblée dans certaines localités par des initiatives privées. Mais ces interventions peu nombreuses sont loin de satisfaire la forte demande existant dans les zones rurales. (*Rapport national sur le développement de l'éducation, 2004.*)

**C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT PEPE (SI POSSIBLE, A REUNIR EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX DE L'UNICEF)**

**4.1. Les programmes d'éducation parentale s'adressent généralement aux familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans. Merci d'inclure les informations relatives à tout programme d'éducation parentale dans votre pays selon le tableau ci-dessous :**

Type de programme	Oui ou Non (noter pour chaque programme)	Nombre estimé de bénéficiaires (si possible)
Education parentale offerte dans le cadre des centres d'assistance et d'éducation pour la petite enfance	Oui	Non disponible
Comme composante des programmes de santé et nutrition, en incluant par exemple des informations sur le développement de l'enfant au cours de visites à domicile	Oui	Non disponible
Groupes de parents se réunissant pour discuter des aspects liés au développement, à la santé et à l'état nutritionnel de leurs jeunes enfants	Non	
Comme composante de programmes destinés aux adolescents, programmes de formation pour la vie ou d'alphabétisation	Oui	Non disponible
Emission de mass media, telle que <i>La Rue Sésame</i> , avec des moyens de communication pour et avec les enfants	Non	
Autres (spécifier)		

**Certains de ces programmes sont-ils destinés spécifiquement aux personnes vulnérables, pauvres, défavorisées ou exclues ? Si oui, lesquels ? (Inclure/joindre toute information additionnelle pertinente, si disponible)**

Les programmes appuyés par l'UNICEF (projet EDUCOM), Aide et Action ainsi que Borne Fonden ciblent spécifiquement les populations rurales qui sont en majorité très pauvres.

**4.2. Y a-t-il un système au niveau national pour le suivi du développement des enfants ou pour vérifier leur attitude à la scolarité avant leur entrée en primaire ?**

Non, mais cela existe au niveau des expériences pilotes de promotion de la scolarisation des filles

**4.3. Y a-t-il une politique concernant la petite enfance (PEPE, etc.) approuvée ? Dans le cas négatif, y a-t-il une politique en cours d'élaboration ?**

Non, mais le processus devant conduire à l'élaboration d'une politique est enclenché : les termes de référence sont déjà élaborés et l'élaboration va démarrer en ce début de 2006. En outre, une étude des expériences menées par divers acteurs dans le secteur de l'enseignement maternel est en train d'être menée par le Ministère des enseignements primaire et secondaire.

*[Données révisées et informations complémentaires fournies par UNICEF, janvier 2006.]*